

ÉTAT DES LIEUX

Éducation aux Médias et à l'Information (EMI)

dans le cadre du protocole

Culture - Justice 2022



1 - CONTEXTE GÉNÉRAL

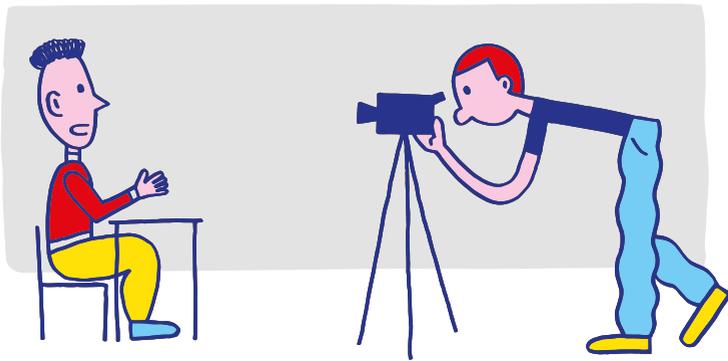
Dans le cadre du protocole Culture-Justice, mis en place par le Ministère de la Justice et sa Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Lille, ainsi que le Ministère de la Culture et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Hauts-de-France, un état des lieux sur l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans les établissements pénitentiaires de la région a été commandité. Ce protocole vise à percevoir et répondre aux besoins culturels chez les personnes placées sous-main de la justice, en estimant que la culture est fondamentale dans le parcours de réinsertion et le quotidien des personnes détenues.

Sur une durée de trois mois a été préparée et menée une enquête sur la thématique de l'éducation aux médias et à l'information au sein des 17 établissements pénitentiaires de la région Hauts-de-France. Cette édition 2022, qui se terminera lors d'une journée de sensibilisation le 20 septembre 2022 aux ateliers Canopé d'Amiens, fait suite à un précédent état des lieux constitué sur le livre et la lecture en milieu pénitentiaire par l'AR2L (2021).

2 - MÉTHODOLOGIE

L'enquête s'est déroulée en deux temps : un questionnaire adressé au personnel des 17 établissements pénitentiaires de la région, et deux entretiens collectifs avec des personnes détenues, à la Maison d'Arrêt d'Amiens et au Centre de Détention de Bapaume. À savoir que :

- 2 établissements n'ont pas répondu (établissement pour mineurs de Quiévreachain, maison d'arrêt de Béthune) ;
- Un échantillon de minimum 30 personnes et une moyenne de 2 personnes par établissement étaient requis ;
- Le questionnaire a amassé un total de 51 réponses.
- Une version détaillée de l'état des lieux produit à la suite de l'enquête est disponible sur le site du Réseau EMI'Cycle : <https://emicycle.fr/>



3- L'EXISTANT

A. Les projets d'éducation aux médias et à l'information

La plupart des projets menés ont pour thèmes les images, les réseaux sociaux et les fake news. Ils sont articulés par des discussions à partir d'exemples, ou par la pratique encadrée par des professionnels. D'après le personnel interrogé, 45% estiment qu'il n'y a pas assez de projets en matière d'éducation aux médias et à l'information, et 20% estiment qu'il y en a assez, mais qu'il en faudrait plus.

On peut estimer le nombre de projets d'éducation aux médias et à l'information par établissement pénitentiaire entre un et deux sur ces trois dernières années. Le consensus quant à la raison de cette insuffisance perçue par les répondants et les personnes détenues interrogées se porte sur :

- Un manque de budget / de moyens ;
- Des difficultés à contacter des partenaires / des difficultés de mise en place des ateliers ;
- D'autres priorités ;
- Un manque de temps des personnes détenues dû aux nombreuses activités déjà proposées.

B. Les productions internes et équipements

La participation à la production de médias internes est une manière efficace d'apprendre à maîtriser différentes techniques journalistiques et d'offrir de nouvelles façons de traiter l'information. Sur l'ensemble des établissements pénitentiaires des Hauts-de-France, il est possible de recenser différents types de médias internes à la production desquels les personnes

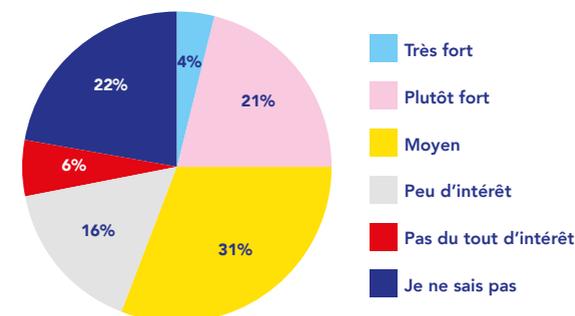
détenues participent. Dans les établissements de la région, les médias internes, quand ils existent, prennent en majorité la forme d'un canal vidéo interne (CVI) ou d'un journal papier.

Les médias internes mentionnés par le personnel sont les suivants :

- CD Bapaume : CVI, diffusé en cellule ;
- CP Château-Thierry : Journal de détention, diffusé en cellule, aux personnes détenues qui en font la demande ;
- CP Liancourt : *Plume de zonzon* (journal de détention) et anciennement un CVI, diffusés en cellule et en bibliothèque ;
- CP Lille-Annoeullin : CVI et journal des personnes détenues, diffusés en cellule ;
- CP Lille-Séquedin : *Sequedit* (journal interne), diffusé en bibliothèque ;
- CP Longuenesse : *L'échappée* (journal interne) et canal vidéo interne, diffusés en cellule ;
- CP Maubeuge : *L'écho des coursives* (journal interne), diffusé en cellule ;
- CP Vendin le Vieil : Anciennement, un CVI et un journal interne étaient diffusés en cellule ;
- MA Amiens : CVI diffusé en cellule ;
- MA Douai : CVI et journal interne, diffusés en cellule.

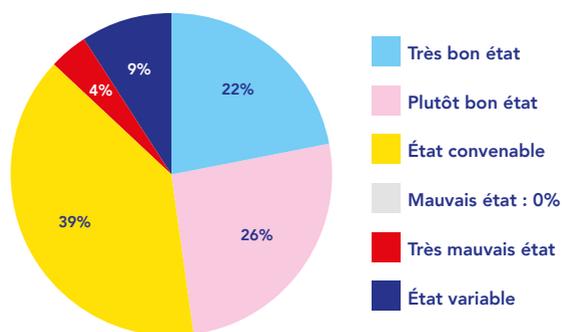
Sur l'échantillon de personnes interrogées, le consensus tend à dire que les opportunités proposées aux personnes détenues pour participer à la production d'un média interne ne sont pas suffisantes. Les avis concernant l'intérêt des personnes détenues pour la production interne sont cependant mitigés, même s'il est possible de faire un constat optimiste.

Quel est d'après vous le taux d'intérêt envers la production et la réception de ces médias internes ?



Pour produire des médias internes efficaces et intéressants pour les personnes détenues, il est cependant nécessaire de pouvoir avoir accès à des équipements performants. Il a été possible de déterminer que la plupart des établissements de la région possèdent au moins du matériel vidéo et photographique, ainsi que des équipements d'impression et/ou de reliure. Certains établissements possèdent également des logiciels de montage et plus rarement du matériel de prise de son. Il a également été indiqué lors de discussions avec les membres du personnel et les personnes détenues que les intervenants extérieurs mettent à disposition leurs propres équipements lors des activités de production de médias qu'ils animent. D'après le personnel interrogé, les équipements mis à disposition dans les établissements pénitentiaires sont dans un état allant de convenable à très bon.

En quel état sont les équipements mis à disposition ?



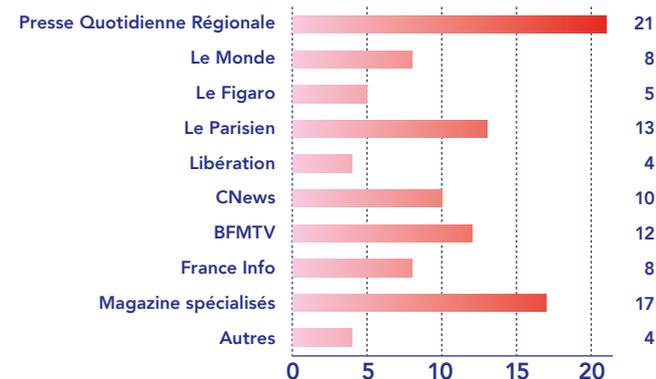
Il convient tout de même de prendre en compte des retours hors questionnaire, qui indiquent des difficultés à utiliser les équipements par manque de savoir-faire et de personnel formé.

C. Où s'informer ?

Au sein des établissements pénitentiaires, les personnes détenues disposent, comme tout citoyen, d'un droit d'accès à l'information. Celui-ci est règlementé par le Code de Procédure Pénale¹. La DISP de Lille finance également 26 000€ pour assurer l'accès dans tous les établissements de la région Hauts-de-France à des publications périodiques, hebdomadaires et mensuelles, notamment disponibles dans les bibliothèques.

Parmi les médias diffusés, il est possible de recenser les suivants :

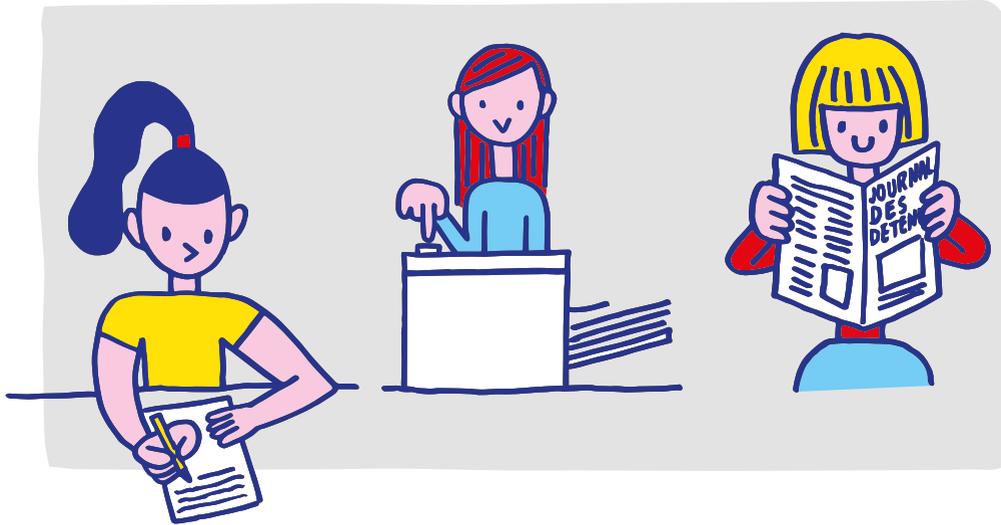
Parmi ces suggestions, quels sont les médias diffusés dans votre établissement ?



La presse quotidienne régionale ressort comme majoritaire parmi les médias d'informations auxquels les personnes détenues ont accès, avec *la Voix du Nord* comme source d'information principale.

Peu d'établissements distribuent la presse papier gratuite quotidiennement dans toutes les cellules, car l'intérêt des personnes détenues n'est pas assez élevé. Celles-ci ne choisissent pas forcément les chaînes de télévision d'information parmi les chaînes proposées, se dirigeant plutôt vers des chaînes de divertissement. Les personnes détenues ont également peu de confiance envers les médias, et si elles s'informent sur les chaînes d'information en continu, elles s'en désintéressent rapidement les trouvant trop répétitives. En effet, les personnes détenues ont un discours très critique, voire conspirationniste lorsqu'elles sont interrogées sur les raisons pour lesquelles elles n'ont pas confiance envers les médias d'information dits « de grand public ».

La pluralité des médias est très importante lorsqu'il s'agit de traiter de l'information, afin de pouvoir construire une pensée critique et lutter contre une certaine méfiance de l'information transmise. Cependant, cette pluralité n'est pas toujours mise en œuvre lorsque les médias proposés sont déterminés par la demande, mettant alors une barrière à l'ouverture vers différentes manières de traiter une même information.

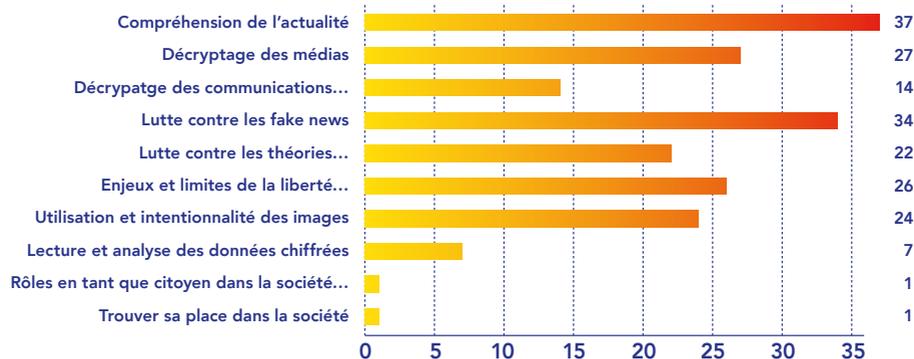


4 - LES BESOINS EN EMI

A. De quoi parler ?

Des besoins sont décelés par le personnel pénitentiaire dans plusieurs thématiques propres à l'éducation aux médias et à l'information, avec un point de vigilance sur la compréhension de l'actualité et la lutte contre les fake news.

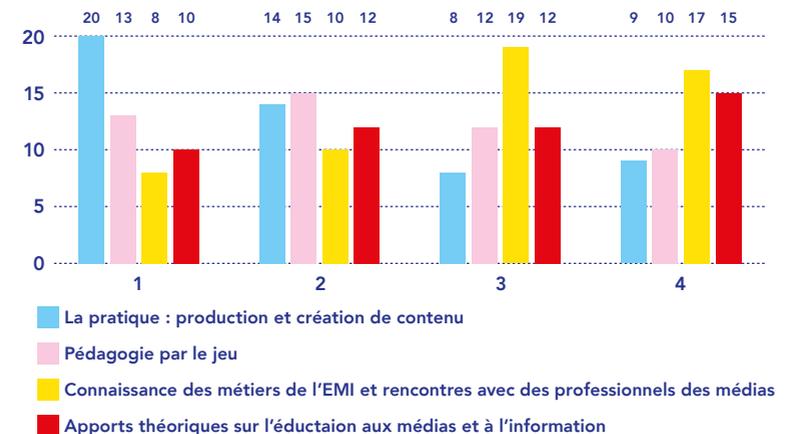
Sur quelle(s) thématique(s) percevez-vous un besoin dans le cadre de votre poste ?



B. Comment faire des projets d'EMI ?

Parmi les différentes manières d'organiser des ateliers d'éducation aux médias et à l'information, la pratique est considérée comme la plus efficace pour appréhender les thématiques de cette discipline. Les personnes détenues ont également exprimé leur intérêt pour « découvrir l'envers du décor » d'un média. L'approche ludique est préférée aux apports purement théoriques.

D'après-vous, quelle est la manière la plus efficace de faire de l'éducation aux médias et à l'information ?
Veuillez les classer.



C. Pourquoi faire de l'EMI ?

Le personnel définit le rôle de l'éducation aux médias et à l'information pour les personnes détenues comme essentiel pour développer un esprit critique et être moins influençable, mais également pour apprendre à apprendre en autonomie. De manière plus personnelle, certains mentionnent que l'éducation aux médias et à l'information leur permet d'être plus confiants en eux-mêmes, de pouvoir se sentir citoyens et d'exercer leurs droits.

L'éducation aux médias et à l'information a également un intérêt de professionnalisation fort. La discipline est généralement considérée comme utile dans les formations proposées aux personnes détenues. De ce fait, des projets d'EMI pourraient entrer en complémentarité avec les formations professionnelles proposées aux personnes détenues.

5 - SYNTHÈSE

A. Atouts

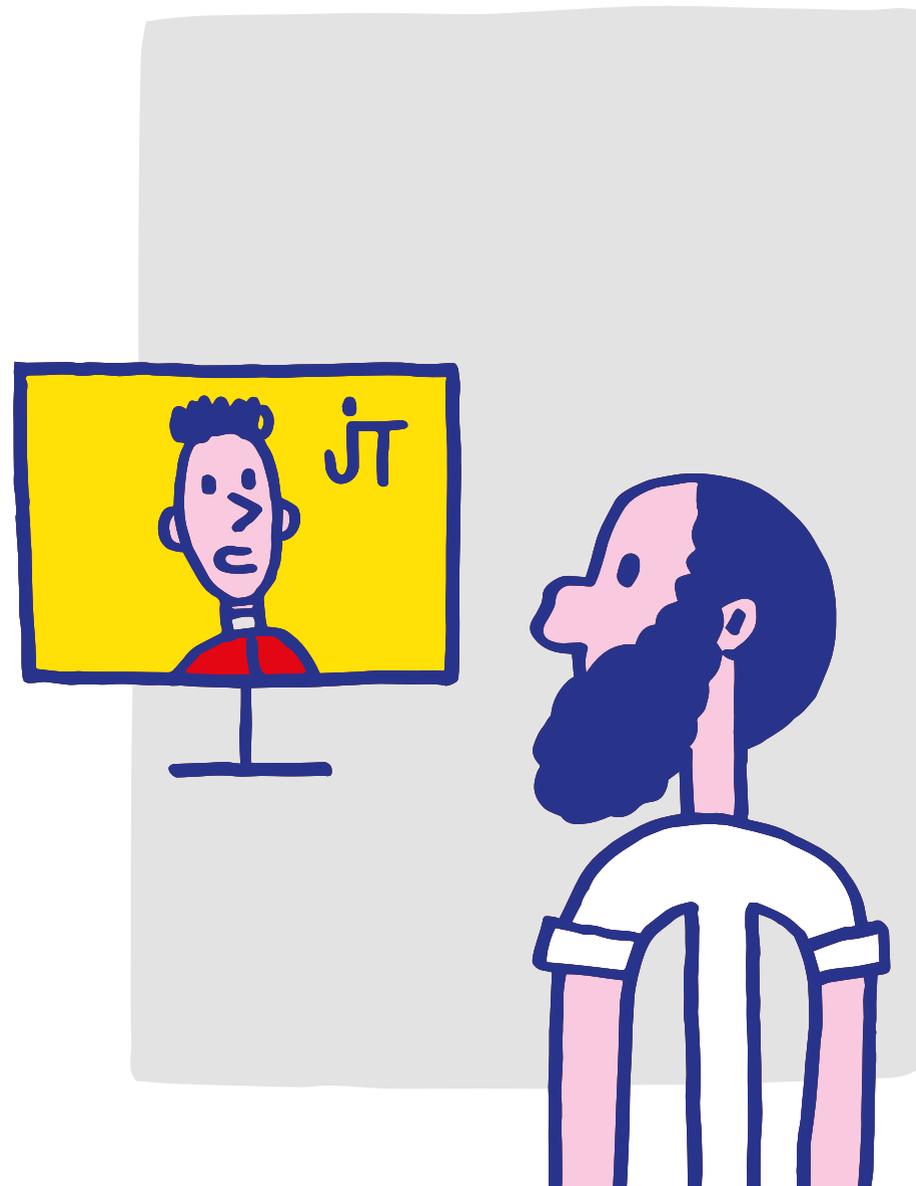
- La DISP de Lille accorde un financement important à l'accès aux médias externes ;
- Il existe dans la majorité des établissements pénitentiaires de la région Hauts-de-France des productions internes auxquelles les personnes détenues participent ;
- Les équipements pour produire à l'interne sont généralement récents et en bon état ;
- Le nombre de projets d'éducation aux médias et à l'information est en croissance ;
- Les personnes détenues sont généralement intéressées par de tels projets ;
- Les journaux internes existent grâce aux enseignants des unités locales d'enseignement.

B. Faiblesses

- Le domaine de l'éducation aux médias et à l'information, ses dispositifs et ses thématiques sont généralement mal connus ;
- Il manque parfois de personnels formés à l'utilisation d'équipements de production de médias à l'interne ;
- Les médias d'information mis à disposition répondent

aux demandes, amenant parfois à un manque de pluralité dans la sélection proposée en bibliothèque ;

- L'accès à l'information pour les locuteurs étrangers ou illettrés est restreint, et très peu de contenus non-francophones sont proposés ;
- Les participants à des projets d'éducation aux médias et à l'information sont très souvent des personnes déjà intéressées, les personnes qui ne sont pas intéressées et/ou celles pour qui ces projets pourraient être les plus bénéfiques sont difficiles à sensibiliser sur ces thématiques ;
- Les projets d'éducation aux médias et à l'information sont parfois considérés comme difficiles à mettre en place, non prioritaires par rapport à d'autres, ou bien les contacts avec des professionnels de l'éducation aux médias et à l'information sont difficiles ;
- Les réglementations propres aux établissements pénitentiaires entravent parfois le bon déroulement des activités, notamment l'éducation aux réseaux sociaux lorsqu'il n'y a pas d'accès internet, ou les personnes détenues qui ne sont pas toujours informées tout au long d'une production de son évolution en dehors du temps d'activité.



Enquête menée par **Julia Tuma**

En partenariat avec les services de

La DISP de Lille

La DRAC Hauts-de-France

Le réseau EMI'cycle

Dans le cadre du protocole

Culture - Justice 2022



emicycle.fr